

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

La loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, l'article L2313-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour toutes les communes qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note de présentation est transmise en même temps que les documents budgétaires et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

1/ Informations générales

La population totale d'Eckwersheim : source INSEE

2018	2019	2020	2021
1347	1333	1328	1358

Impôts locaux

	Bases effectives 2020	Taux 2020	Produit 2020
Taxe habitation	2 058 385	17,16	353 218
Taxe foncière bâti	1 332 760	17,64	235 369
Taxe foncière non bâti	65 051	68,89	44 814
Total			633 401

Principaux ratios financiers

	Commune (CA 2020)	Moyennes nationales de la strate *
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	661,86	622
2 Produits des impositions directes / population	476,96	337
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	721,90	785
4 Dépenses d'équipement brut / population	60,72	296
5 Encours de la dette / population		
6 DGF / population	39,08	152
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	44,19 %	44,2 %

* Source DGCL : Les collectivités locales en chiffres 2020

Ratios 1 et 3 : Dépenses réelles de fonctionnement / population et Recettes réelles de fonctionnement / population (ressources dont dispose la commune) : ces 2 ratios permettent de constater que les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, et cela grâce à une maîtrise des dépenses et sans recours à une augmentation de la fiscalité locale.

Ratio 2 : Produits des impositions directes / population : ce ratio représente les recettes des 3 taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).

Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population : ce ratio reflète le niveau d'investissement de la commune.

Ratio 6 : DGF / population : recettes du compte 741. Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité. La DGF perçue en 2020 est en baisse par rapport à 2019.

Ratio 7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2/ Résultat du compte administratif 2020 avec reprise de l'excédent antérieur

Section de fonctionnement : 446 886,97 €
Section d'investissement : - 142 303,46 €

3/ Affectation du résultat

Le résultat négatif de la section d'investissement va en dépense de la section d'investissement du budget primitif 2021 (142 303,46 € au compte 001).

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté :

- en partie en recette de la section d'investissement du budget primitif 2021 pour couvrir le déficit de 2020 (142 303,46 € au compte 1068)
- en partie en recette de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 (304 583,51 € au compte 002).

4/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 221 301,51 €, soit un budget en baisse de 38,81 % par rapport à celui de 2020 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 ET 2021

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
002 – Excédent antérieur reporté	367 151	304 583.51	
013 – Atténuations de charges	12 000	10 000	
70 – Produits des services	86 810	103 110	
73 – Impôts et taxes	729 165	721 288	
74 – Dotations et participations	81 300	67 500	
75 – Autres produits de gestion courante	17 700	8 010	
77 – Produits exceptionnels	701 800	6 810	
Total	1 995 926	1 221 301.51	- 774 624,49

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Ce chapitre prévoit les remboursements de notre assurance du personnel pour les arrêts maladie, les congés maternité et paternité et les accidents du travail

Chapitre 70 : produit des services

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux concessions dans le cimetière, les redevances d'occupation du domaine public (loyers pour l'implantation des antennes ORANGE et FREE MOBILE et loyer de la SHU), les redevances versées par l'Eurométropole de Strasbourg pour le fonctionnement de la bibliothèque, les redevances perçues pour le périscolaire et l'ALSH et la contribution de l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation par la commune des prestations en matière de propreté.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Chapitre 74 : Dotations et participations

La principale dotation, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse par rapport à 2020. Les autres recettes se composent de la dotation de solidarité rurale et des allocations compensatrices de l'Etat pour les taxes locales.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Enregistre les recettes liées aux revenus des immeubles (location de la salle socioculturelle, fermage et loyer de l'appartement communal). En raison du confinement lié au coronavirus, les locations de la salle socioculturelle ont été suspendues. Il s'ensuit une baisse des recettes.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Correspond aux éventuelles libéralités perçues et aux produits exceptionnels divers, comme les remboursements de sinistre par notre assurance, les versements de trop perçus, des recettes non prévues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 ET 2021

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
011 – Charges à caractère général	459 360	406 460	
012 – Charges de personnel	441 240	431 720	
014 – Atténuations de produits	64 957	64 957	
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	9 359	7 500	
023 – Virement à la section d'investissement	912 000	200 089,51	
065 – Autres charges de gestion courante	84 110	86 110	
066 – Charges financières (intérêts des emprunts)	16 200	12 100	
067 – Charges exceptionnelles	8 700	12 200	
068 – Dotations aux provisions	0	165	
Total	1 995 926	1 221 301,51	- 774 624,49

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Des économies sont recherchées sur tous les comptes où il sera possible d'en faire.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Correspond à la compensation que la commune doit reverser à l'Eurométropole de Strasbourg (en vertu de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle unique).

Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements. C'est ce qu'on appelle l' « autofinancement ».

Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante

Chapitre 067 : Charges exceptionnelles

Prévoit principalement les dépenses d'action sociale et les subventions exceptionnelles versées par la commune aux personnes de droit privé ou public. Les crédits ont été revus à la hausse.

Chapitre 068 : Dotations aux provisions

Il est devenu nécessaire d'affecter des provisions par dotations pour dépréciation des comptes de tiers. De telles provisions doivent être constituées lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Les provisions doivent être constituées à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, à partir des éléments communiqués par la Trésorerie. Les contrôles comptables prescrivent un minimum de provision de 15% du montant des créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans. Cette dépense présente un caractère obligatoire.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 385 892,97 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 ET 2021

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	0	0	
021 – Virement de la section de fonctionnement	912 000	200 089,51	
024 – Produit des cessions		895 500	
10 – Dotations, fonds divers (FCTVA, taxe d'aménagement et excédents de fonctionnement)	379 641,18	190 303,46	
13 – Subventions d'investissement	20 500	100 000	
Total	1 312 141,18	1 385 892,97	+ 73 751,79

Outre le virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par :

- Le versement de l'indemnité d'assurance pour un montant de 894 000 €
- La cession d'un terrain pour 1 500 €
- Le remboursement du FCTVA évalué à 43 000 €
- La taxe d'aménagement évaluée à 5 000 €
- L'excédent de fonctionnement de 142 303,46 €
- Le versement de 2 subventions de 50 000 € par la Collectivité Européenne d'Alsace

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2020 ET 2021

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	334 641,18	142 303,46	
020 – Dépenses imprévues	16 000	5 000	
10 – Dotations fonds divers réseaux	5 500	0	
13 – Subventions d'investissement	0	10 792	
16 – Remboursement du capital des emprunts	120 000	125 900	
20 – Immobilisations incorporelles	0	30 300	
21 – Immobilisations corporelles	136 000	177 597,51	
23 – Immobilisations en cours	700 000	894 000	
Total	1 312 141,18	1 385 892,97	+ 73 751,79

Les principaux projets d'investissement pour 2021 sont les suivants :

Pôle sportif	894 000	c.2313
Etudes MP CONSEIL école	30 300	c.2031
Eclairage public piste cyclable	46 500	c.2151
Sas école (travaux 2020)	10 000	c.21312
Visio salle conseil municipal	6 300	c.2183
Achat terrain SCHULTZ	3 500	c.2111
Achat terrain près pôle sportif	5 000	c.2111
Achat vélo électrique	1 500	c.21571
Actions d'économie d'énergie	74 797,51	c.21318
Total	1 071 897,51	

Les autres dépenses d'investissement pour 2021 se décomposent ainsi :

Déficit d'investissement 2020	142 303,46	c.001
Dépenses imprévues d'investissement	5 000	c.020
Remboursement trop perçu subvention	10 792	c.1328
Remboursement capital emprunts	125 900	c.1641
Autres agencements et aménagements	2 000	c.2128
Hôtel de ville	5 000	c.21311
Bâtiments scolaires	5 000	c.21312
Equipement de cimetière	1 000	c.21316
Autres bâtiments publics	5 000	c.21318
Matériel roulant	5 000	c.21571
Autre matériel et outillage	1 500	c.21578
Matériel de bureau et informatique	2 000	c.2183
Mobilier	1 500	c.2184
Autres immobilisations corporelles	2 000	c.2188
Total	313 995,46	